

Britewood Q

CONTRÔLE CONTRE LES TACHES DE SÈVE POUR LE BOIS FRAÎCHEMENT COUPÉ

Contrôle la croissance de la moisissure et des champignons qui peuvent causer de la décoloration et/ou la détérioration du bois fraîchement coupé durant l'entreposage et l'expédition

COMMERCIAL
SOLUTION

PRINCIPE ACTIF :

Chlorure de didécyldiméthylammonium 50 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER
N° D'ENREGISTREMENT 33636 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF AUX YEUX ET LA PEAU

U.C Coatings LLC,
2250 Fillmore Avenue,
Buffalo, New York 14214 USA
716-833-9366

CONTENU NET

LITRES

**PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du concentré, du mélange et du chargement du produit, et des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation.

Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si les lieux ne sont pas bien aérés ou si les degrés d'exposition par voie aérienne, mesurés par échantillonnage de l'air, dépassent les limites d'exposition professionnelle.

Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH lors des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation si ces travaux sont effectués sur du matériel d'application ou avec celui-ci, ou si de la matière en suspension dans l'air (poudre, brouillard de pulvérisation, etc.) peut être produite lorsque des activités sont effectuées dans la zone traitée.

Lors de l'empilage de bois fraîchement traité, de la manipulation de bois traité n'ayant pas complètement séché ou s'il y a possibilité de contact avec la solution de traitement en effectuant d'autres activités dans la scierie, porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

Dans la zone de trempage ou de pulvérisation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un écran facial s'il y a possibilité d'éclaboussures.

Une fois le produit séché, le bois traité peut être manipulé avec des gants en coton ou en cuir.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller à la toilette. Changer de vêtements tous les jours. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas utiliser ni entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison. Nettoyer soigneusement l'équipement contaminé avant de faire des réparations par soudage.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES :

Ne pas utiliser ou ranger près de la chaleur ou d'une flamme nue.

AFFICHER UNE COPIE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Prendre connaissance des dispositions législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

Les cuves de trempage et les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement.

Stocker le bois d'œuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement.

NE PAS exposer le bois traité à la pluie immédiatement après son traitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

1. Le bois traité ne doit pas être utilisé pour la construction de contenant pour la manipulation des aliments, d'installations d'entreposage de nourriture ou de bâtiments pour la culture d'aliments (par ex. champignonnières).
2. Ne pas utiliser dans les cuves d'immersion automatisées.

DILUER AVANT D'UTILISER

Pour obtenir de meilleurs résultats, le bois doit être traité immédiatement après avoir été scié. Retarder le traitement de 24 heures ou plus permet le début de la croissance de décoloration, de moisissure et de pourriture ce qui exige par la suite un traitement plus concentré en vue de contrôler la croissance en surface. Les applications retardées et les infections issues des billots peuvent causer des taches intérieures souvent sous une surface brillante.

Le bois fraîchement immergé ou vaporisé doit être protégé contre la pluie. Les cuves d'immersion et les tabliers d'égouttement doivent se trouver à l'abri de l'eau, asphaltés

et asséchés en vue d'éviter la dilution et la perte de la solution antitache. Les concentrations du traitement antitache doivent être établies afin d'atteindre la protection de la pièce la plus épaisse ou de la plus précieuse devant être traitée. La concentration de la solution antitache prête à l'emploi doit être ajustée afin de s'adapter aux variantes saisonnières quant à l'exposition et aux espèces devant être traitées.

Les cuves d'immersion et les appareils de vaporisation doivent être entretenus correctement. Les boîtes de vaporisation doivent être munies de moyens mécaniques pour empêcher l'échappement de gouttelettes ou d'aérosols entraînés.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Mélanger un litre de ce concentré par 20 à 30 litres d'eau pour protéger le bois contre les taches de sève pendant la période prolongée d'entreposage et de transit. Les taux de dilution varient selon les conditions saisonnières, l'exposition pendant l'entreposage et le transit, les méthodes de traitement et les espèces de bois. Le niveau de dépôt cible opérationnel de chlorure de didécyl diméthyl ammonium sur la surface du bois traité est de 100 à 140 microgrammes/cm² de matières actives. Ce niveau doit être vérifié de façon périodique au moyen de techniques analytiques de contrôle de la qualité.

Le bois et les billots doivent être entièrement immergés ou vaporisés en vue de s'assurer de traiter toutes les surfaces. Mettre environ 1/3 de l'eau devant être utilisée dans la cuve de mélange. Ajouter la bonne quantité de ce produit puis rincer le contenant dans la cuve. Ajouter le reste de l'eau requise et mélanger à fond. Lors du processus d'immersion, l'agitation causée par le mouvement du bois sera suffisante pour assurer un bon mélange. Les solutions non utilisées pendant un certain temps doivent être mélangées à fond à nouveau avant d'être utilisées. Lors de l'utilisation de pompes de dosage pour le mélange, ce produit doit être gardé à des températures se trouvant au-dessus de 10 degrés Celsius en vue d'éviter d'obtenir un mauvais mélange causé par les variations de viscosité. Des changements mineurs de dosage peuvent être effectués en changeant le réglage du cadran de la pompe.

REMARQUE: Avec les applications normales d'immersion ou de vaporisation, il n'est pas possible de contrôler à long terme la pourriture. Ce produit est conçu afin d'offrir un contrôle contre le bleuissement, la moisissure et la pourriture pendant l'entreposage et le transit.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre- indiquer l'exécution d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions pourront s'avérer nécessaires.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Ce produit est toxique pour la faune et les animaux domestiques. Ne pas verser directement dans les cours d'eau Le bran de scie, les copeaux et les résidus traités provenant du processus de traitement doivent être éliminés correctement et ne doivent pas entrer en contact avec les animaux domestiques ni être utilisés dans les litières.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer avec des produits destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant, ou encore à l'administration municipale, pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les eaux de rinçage conformément à la réglementation provinciale.

2. Une fois qu'il est vidé et rincé, rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou superflus, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.